

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE VAUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 Décembre 2021

Nombre de conseillers élus : 15 Sous la Présidence du Maire Jean COMBELLES,

Conseillers en fonction : 15

Membres Présents :

Mmes BRUNDU-REMY Isabelle, COLLET Nicole, DAAB Sandra,
Mme BOLOT Hélène, LAUER Martine.

M.M. FAVRE Christian, LECLAIRE Fabrice, M. RAJAONARISON
Michel, SCHARFF Christophe, THOMAS Julian.

Conseillers présents : 11

Procuration : 4

Mme DECAMUS Sophie donne procuration à DAAB Sandra.

Mme HEITZ Daphné donne procuration à Mme BOLOT Hélène.

M. ANCIEN Stéphane donne procuration à SCHARFF Christophe,

M. MOSCATO Georges donne procuration à COMBELLES Jean.

Membres absents excusés :

M. ANCIEN Stéphane, Mme DECAMUS Sophie, Mme HEITZ
Daphné, M. MOSCATO Georges.

Date de la convocation :

16 Décembre 2021

Secrétaire de séance : M. THOMAS Julian.

Procès-verbal du conseil municipal du 04 novembre 2021

Monsieur le maire donne lecture du procès-verbal et demande s'il y a des observations, aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Puis Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Création d'un poste d'animateur périscolaire sous contrat CUI-PEC.

- Remboursement de frais engagés par une enseignante de l'école élémentaire.

- Demande de subvention.

CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR PERISCOLAIRE SOUS CONTRAT CUI-PEC

Le contrat CUI-PEC est un contrat de travail à durée indéterminée (CDI) ou déterminée (CDD) de neuf mois minimum et d'une durée hebdomadaire de 20 heures minimum. La commune de Vaux a choisi un contrat à durée déterminée. Le salaire de la personne retenue sera annualisé sur 20 heures semaine. Il permet à l'employeur de percevoir une aide de 65 % de SMIC versée chaque mois et de bénéficier d'une « réduction générale » sur les charges sociales.

La personne retenue est Monsieur BLAISE Arthur. Il sera chargé d'aider Madame Isabelle LECLAIRE dans le cadre des activités du périscolaire ainsi que la gestion de ces dernières au sein de la mairie.

Ce contrat sera d'une durée initiale de 7 mois du 13 décembre 2021 au 12 juillet 2021.

Vote : 15 Pour

REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES PAR UNE ENSEIGNANTE DE L'ECOLE

Madame ROTH directrice de l'école élémentaire a engagé des frais de pharmacie auprès du magasin CORA par l'intermédiaire de la coopérative scolaire. La commune ne possède pas de compte dans ce magasin et aurait dû régler cette facture en direct.

Ces frais d'un montant de 78,90€ consistaient à des achats de produits pharmaceutiques pour compléter l'armoire de pharmacie de l'école et les malles de 1^{ère} urgence et de confinements. La directrice ignorait que la commune pouvait effectuer ces achats sur demande.

Vote : 15 Pour

DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide

- d'octroyer une subvention de **50 €** à l'association locale « Une Rose, un Espoir ».

Vote : 15 Pour

- d'octroyer une subvention de **500 €** à l'association « Les Ptits' Loups ».

Vote : 15 Pour

- de ne pas octroyer de subvention à l'association « Cheval Bonheur ».

Vote : 15 Pour

Séance levée à **21H15**